CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOGECINEMA 2

Sofica
Société anonyme au capital de 6 000 000 €.
Siège social : 170, place Henri Regnault, 92400 Courbevoie.
445 390 867 R.C.S. Nanterre.
Visa COB n°02-1211 du 4 décembre 2002.

Avis de réunion .

Le présent avis a pour objet, conformément à la réglementation applicable, d'informer les actionnaires de la société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle Sogécinéma 2, une société anonyme au capital de 6 000 000 euros, dont le siège social est situé 170, place Henri Regnault à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 445 390 867 (ci-après désignée la "Société"), de la prochaine tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour.

— Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, de ses annexes, et présentation par le conseil d'administration des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
— Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice considéré ;
— Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
— Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et des rapports y afférents ;
— Affectation du résultat ;
— Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
— Ratification des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
— Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
— Fixation des jetons de présence ;
— Renouvellement des mandats des administrateurs ;
— Pouvoir pour formalités ;
— Questions diverses.

Projets des résolutions.

Première résolution *(Affectation du résultat).* — L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de 1 001 744 euros.
Après discussion et après avoir constaté qu'aucune somme n'était distribuable, l'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 001 744 euros au compte Report à nouveau qui passera ainsi de - 528 748 euros à - 1 530 492 euros.

Deuxième résolution *(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts).* — L'Assemblée, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, constate qu'il n'a pas été engagé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, de dépenses ni de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Troisième résolution *(Ratification des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce).* — L'Assemblée, ayant entendu lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte desdits rapports et en approuve les termes. Conformément à la loi, les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Quatrième résolution *(Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes).* — L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs et des commissaires aux comptes en fonction pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

Cinquième résolution *(Fixation des jetons de présence).* — L'Assemblée n'alloue aucun jeton de présence au conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

Sixième résolution *(Renouvellement des mandats des administrateurs).* — L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société Générale Asset Management, une société anonyme à conseil d'administration au capital de 293 337 200 euros, dont le siège social est situé 170, place Henri Regnault à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 308 396 308, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.
L'assemblée prend acte du fait que la Société Générale Asset Management a fait savoir qu'elle acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'un administrateur).* — L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société LGM, une société par actions simplifiée au capital de 350 000 euros, dont le siège social est situé 53 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 394 073 498, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.
L'assemblée prend acte du fait que la société LGM a fait savoir qu'elle acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat d'un administrateur).* — L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Yves Rolland, né le 31 janvier 1957, demeurant 8, rue Cavallotti à Paris (75018), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.
L'assemblée prend acte du fait que M. Yves Rolland a fait savoir qu'il acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat d'un administrateur).* — L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Anthony Guérard, né le 8 janvier 1970, demeurant 11 bis, rue de Chasseloup-Laubat à Paris (75015), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.
L'assemblée prend acte du fait que M. Anthony Guérard a fait savoir qu'il acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Dixième résolution *(Renouvellement du mandat d'un administrateur).* — L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Julien Princi, né le 8 janvier 1970 à Monaco, demeurant 38, rue du Landy à Clichy (92110) pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.
L'assemblée prend acte du fait que M. Julien Princi a fait savoir qu'il acceptait par avance le renouvellement de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Onzième résolution *(Pouvoirs pour formalités).* — L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Lieux et conditions dans lesquelles peuvent être obtenus les formulaires de vote par correspondance. — Les actionnaires recevront par lettre simple et trouveront à leur disposition au siège social de la Société, à compter de l'envoi de l'avis de convocation à cette assemblée, une formule de procuration et un formulaire de vote par correspondance, accompagnés de leurs annexes.

Demandes d'inscription de projets de résolution. — Les actionnaires possédant une fraction du capital de la Société définie à l'article 128 du Décret n°67−236 du 23 mars 1967, peuvent, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication du présent avis, envoyer au siège social de la Société une demande d'inscription de projets de résolution.

Date de l'assemblée générale. — L'assemblée générale ne pourra être tenue moins de trente (30) jours à compter de la date de la publication du présent avis.

0607786